



Renouvellement de cdd mais rien signé

Par **piloujejo**, le **09/07/2010** à **13:22**

Bonjour,

,voilà moi j'ai une question a vous poser.

j'ai travaillé dans un commerce pendant 10 mois (cdd),l'ambiance ne me plais pas du tout, mon patron ma proposer de renouveler en un autre cdd de 2 mois(uniquement verbalement) là actuellement je suis en vacance il pense que je vais reprendre dans 15 jours ,je n'ai rien signé sauf mon solde de tout compte ,es ce que je peux refusé ce cdd, es ce qu'il peut me causé des problèrne au niveau du pole emploi (assédic)? es ce que je peux faire le mort à c'est appel téléphonique ?(car je ne veux plus avoir affaire à lui).

j'espère que vous avez compris mon petit problème merci pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **09/07/2010** à **16:38**

bonjour

il vaut mieux lui dire qu'il recherche quelqu'un d'autre

vous travaillez après les congés vous êtes en cdi !

pôle emploi exigera que vous fassiez valoir vos droits !

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>

pour tout savoir sur le cdi

<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>